

ROYAUME-UNI



onshore

Le Royaume-Uni est un pays européen situé à 2 heures de Paris. Dans le cadre d'une délocalisation, cette destination, à défaut d'être une place offshore, offre néanmoins des avantages similaires et permet des montages onshore/offshore intéressants. On constate que le Royaume-Uni est sans équivoque le paradis fiscal le plus efficace, très loin des critiques et autres considérations négatives.

IMPÔT / TAXES

Grâce aux montages offshore légaux, l'impôt sur les sociétés peut être réduit jusqu'à **4%**.

| Constitution | Domiciliation | Modèles de factures, en-têtes, cachets | Frais légaux | Comptabilité / mois | Service 72h | Renouvellement annuel |
|--------------|---------------|--|--------------|---------------------|-------------|-----------------------|
| 2.890 € | Inclus | Inclus | Inclus | N/A | 270 € | 1.700 € |

CE QUE VOUS DEVEZ RETENIR

La société Ltd est l'outil idéal pour une passerelle vers l'Offshore.

Si votre société Limited anglaise est détenue à 100% par une société offshore, vous aurez le droit, en parfait accord avec le fisc anglais, de remonter jusqu'à 95% (80% sont appliqués en pratique) des bénéfices avant impôt vers votre société offshore. Ce montage est issu de « l'Agency Law » qui régule les contrats d'agence de représentation des sociétés étrangères.

CRÉATION DE SOCIÉTÉS

Le Royaume-Uni autorise l'usage d'un directeur nommé, ce qui vous permet de ne pas apparaître dans un registre public. Le directeur de la société peut être de toute nationalité. Attention : sauf demande contraire de votre part, toutes nos sociétés sont créées avec un directeur nommé.

Les actionnaires des sociétés britanniques peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, de toute nationalité.

Nous vous proposons également, sur demande, l'acquisition de sociétés déjà existantes.

COMPTABILITÉ ET TVA

Les sociétés doivent tenir une comptabilité annuelle mais celle-ci est simplifiée pour les non-résidents. Elles doivent tenir des livres de comptes et établir un rapport annuel. Les sociétés britanniques peuvent choisir d'appliquer les normes comptables IAS ou GB ou PCGA.

Le taux de TVA s'élève à 20 %.

A SAVOIR

Tout citoyen européen peut créer une société dans un pays membre de l'Union européenne, sans obligation de résidence, conformément à l'article 54 du Traité de Rome.

Le Royaume-Uni peut servir de cadre à de nombreuses activités et répond à une recherche d'image de marque. Très loin de l'image des paradis fiscaux, Londres renvoie une image incontestable de prestige et de sérieux. Cette destination répondra souvent à un impératif commercial européen en termes de facturation de services ou dans le cadre d'opérations d'import/export hors de l'UE.

Délai de création : 5 jours.